

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

MF. 381878SAM000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE MARDI 21 MAI 2013

Sur décision du Conseil d'Administration du 02 Avril 2013, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Mardi 21 Mai 2013 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2012 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2012 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2012 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2012 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2012 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2012 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Emission d'Emprunts Obligataires ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

MF. 381878SAM000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE LE MARDI 21 MAI 2013

Sur décision du Conseil d'Administration du 02 Avril 2013, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le **Mardi 21 Mai 2013 à 17 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la version modifiée des statuts effectuée en novembre 2011 ;
2. Modification des articles 9 et 42 des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant une action ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

PROJET DE RESOLUTIONS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE POUR LE MARDI 21 MAI 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la version modifiée des statuts effectuée en novembre 2011 en application de certaines dispositions prévues au niveau du code des sociétés commerciales ainsi qu'au niveau de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 9 et 42 des statuts afin de se conformer au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

PROJET DE RESOLUTIONS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR LE
MARDI 21 MAI 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2012 :	9.108.340
▶ Report à nouveau 2011 :	265.639
Total :	9.373.979
▶ Réserve légale (plafond 10%) :	52.135
▶ Dotation au fonds social :	200.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés :	4.924.000
Solde à affecter :	4.197.844
▶ Bénéfice à distribuer :	3 750.000
▶ Report à nouveau :	447.844

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15 000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108 000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100 000 000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2013, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à